

Les Professions sociales



Educateur de Jeunes enfants

Exercice

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.
- un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.
- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

Pour exercer ce métier, il faut être intéressé par la place des enfants dans notre société. L'esprit d'observation et de recherche, l'imagination et la créativité, voire des dons artistiques sont des qualités appréciables. Comme tous les métiers du secteur social, il nécessite un engagement personnel qui se conjuguera avec une démarche professionnelle axée sur l'éducation des jeunes enfants.

On recense environ 20 000 éducateurs de jeunes enfants employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de 7 ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile... ;
- le secteur sanitaire ;
- le secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;
- et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

Formation

Les conditions d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DECESF, DEES et DEETS sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux DC3 et DC4.

Les études

La formation se déroule sur trois années scolaires. Elle comprend 1 500 heures de formation théorique et 2 100 heures de stage pratique (60 semaines), ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DEEJE. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (domaine de compétence 1- DC1) ;
- action éducative en direction du jeune enfant (DC2) ;
- travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (DC3) ;
- dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (DC4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le DEEJE (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants) délivré, à partir de 2021, conjointement par le préfet de région et la rectrice d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation. Chaque domaine doit être validé séparément. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification prise par le jury.

Textes de références

- ➔ - Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

Centres de formation

ALPES MARITIMES

IESTS Institut d'Enseignement Supérieur en Travail Social

6, rue chanoine Rance-Bourrey

06105 NICE Cedex 2

Tél. : 04.92.07.77.97

Mél.: filiere.sociale@iests.com

Site Internet : www.iests.com

BOUCHES DU RHONE

IRTS PACA Corse Institut Régional du Travail Social

Antenne Nord« Les Flamants »

10 avenue Alexandre Ansaldi CS 30003

13311 MARSEILLE CEDEX 14

Tél. : 04.91.11.22.00

Mél. : intervention-sociale@irts-pacacorse.com

Site Internet : www.irts-pacacorse.com

VAUCLUSE

I.M.F. MONTFAVET

Hamadryade Bat B

55 allée Camille Claudel

84140 Montfavet

Tél : 04.32.40.41.80

Site Internet : <http://www.imf.asso.fr/pages/accueil.php>